Me Brisset: Oui, avec retour à Port Weller, ou inversement. Le pilote doit guider le navire pendant 48 à 60 heures et la distance alors parcourue par le navire est de 216 milles. Sous le régime de cette entente, toutefois, le pilote sera effectivement à bord pendant 78 à 96 heures, et le parcours accompli avec machines en marche et pilote à bord est de 584 milles. Comparez à présent ce régime avec l'ancien en vertu duquel le pilote touchait des droits pendant 20 à 23 jours.

Le président: Votre navire n'est pas allé au delà de Sarnia. Qu'advient-il passé Sarnia? Faut-il qu'il y ait un pilote à bord?

Me Brisset: Au delà de Sarnia, le voyage vers Chicago s'effectue en eau libre via le lac Huron et le lac Michigan, jusqu'à Chicago.

Le PRÉSIDENT: Supposons que le navire pousse jusqu'à Fort William?

Me Brisset: A supposer que le navire se rende à Fort William il aurait les services d'un pilote attaché à cette circonscription, c'est-à-dire à celle de Port Weller-Sarnia; ce pilote dirigerait le navire dans la rivière Sainte-Marie et serait débarqué à l'extrémité supérieure de cette rivière.

Le président: Dans ce cas, le pilote irait de Port Weller jusqu'au Sault-Sainte-Marie?

Me BRISSET: En effet.

Le président: Le pilote n'est pas de service pendant la traversée du lac Huron.

Me Brisset: En effet. Mais très peu d'océaniques ont poussé jusqu'au lac Supérieur dans le passé; la plupart se rendaient à Chicago. En 1957, si ma mémoire est fidèle, trois bâtiments seulement ont poussé jusqu'au lac Supérieur tandis que l'année dernière les quelques rares navires qui s'y sont rendus étaient assurés des services d'un pilote à partir de Port Weller et ce pilote, qui appartenait à la circonscription de Port Weller-Sarnia, dirigeait le navire tout le long du trajet que vous avez mentionné monsieur.

Le PRÉSIDENT: C'est-à-dire jusqu'au Sault-Sainte-Marie?

Me Brisset: Oui, en vertu d'une entente spéciale.

Le sénateur CAMPBELL: S'agit-il ici des cargos de ligne transportant du fret emballé?

M. Brisset: Je parle des océaniques de ligne aussi bien que des vapeurs en cueillette, qui transportaient des marchandises en vrac ou quelque autre cargaison.

Le sénateur CAMPBELL: Jusqu'ici, peu de navires en cueillette ont poussé jusqu'à ce point, n'est-ce pas?

Me Brisset: En effet. La statistique fait voir qu'en 1957, par exemple, 133 bâtiments ont effectué 344 voyages. À ces 344 voyages, 23 navires en cueillette seulement ont participé.

Le sénateur CAMPBELL: Mais il n'en sera pas de même cette année, n'est-ce pas?

Me Brisset: Les services de navires de ligne seront maintenus. Par contre il se peut que le service des navires en cueillette s'accroisse.

Le sénateur CAMPBELL: Je crois savoir qu'on a déjà installé des dispositifs en vue d'accommoder 70 navires en cueillette à la tête des Grands lacs pour le mouvement du grain de Fort William par les navires étrangers. Le